

La certification CSTB COMPÉTENCE® vue par deux experts-construction engagés dans le dispositif.

A l'occasion des 44 nouvelles admissions CSTB Compétence®, certification dédiée à l'expertise-construction, CertivéA donne la parole aux acteurs principaux de cette filière peu connue et néanmoins primordiale dans la gestion des sinistres.

Christian ANDREU et François REIX, experts-construction certifiés, reviennent ainsi sur le dispositif qualité CSTB Compétence® géré par CertivéA, perçu comme une réponse à certains des objectifs majeurs de la profession.

Le choix de la certification comme un critère impartial de qualité

Gérée par un organisme neutre et indépendant, CertivéA, la certification CSTB Compétence® s'adresse à tous les experts-construction désireux de s'engager en toute transparence dans un processus qualité vérifié et attesté.

Christian Andreu, expert-construction certifié depuis le 17 décembre 2007, souligne en outre que « *délivrée par un organisme extérieur au monde l'assurance, le dispositif CSTB Compétence® sert les impératifs d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité de la profession d'expert-construction* ».

La certification CSTB Compétence® apparaît également comme un outil mis à disposition du professionnel pour parfaire en continu ses compétences et ses pratiques, comme le rappelle François Reix, expert-construction certifié depuis le 17 décembre 2007 : il ne s'agit pas « *d'un acquis définitif, le renouvellement de l'agrément, s'il est fait sérieusement, permettant d'attester au bout de 3 ans, que l'expert certifié a continué à apprendre et a su gérer, avec une réactivité acceptable, les dysfonctionnements auxquels il a été confronté.* »

A ce titre, la certification atteste également pour lui du fait que « *l'expert-construction certifié ne redoute pas, au contraire, le contrôle par un Tiers des règles imposées, et ce, notamment à l'égard des assureurs* », principaux clients de la profession.

Un vecteur de communication judicieux pour permettre aux maîtres d'ouvrage et aux différents partenaires et instances professionnelles de connaître le rôle et les compétences des experts-construction.

La profession d'expert-construction est peu ou mal connue. Le rôle et les territoires d'intervention de ces professionnels sont finalement confus dans l'esprit du public.

Or, comme le précise Christian Andreu, « *à l'image des experts-comptables ou des experts-automobile, il appartient aux experts-construction eux-mêmes de mieux faire connaître leur profession.* ». A ce titre, la certification CSTB Compétence® lui semble être « *un excellent vecteur de communication pour éclairer non seulement les maîtres d'ouvrage mais également les diverses instances professionnelles et les différents tribunaux* », interlocuteurs permanents de la profession.

Contact Presse :
Le Bonheur est dans la Com' – Ingrid Launay
Tél : 01 43 83 53 32 / Email : launay@bcomrp.com



En effet, comme le précise François Reix, « *les acteurs économiques de la construction, confrontés à un sinistre, ou même en quête d'un avis technique ou technico-juridique doivent pouvoir rapidement et de manière certaine juger des compétences, de l'objectivité et de la rigueur de l'expert-construction mandaté. Souvent payeurs pour les grands comptes dont les franchises sont toujours élevées, ou tiers lésés qui ne choisissent pas forcément leur interlocuteur, ils sont ainsi demandeurs de repères fiables dans des situations souvent tendues.* »

Le mode d'attribution, par voie d'examen, de la certification CSTB Compétence®, la démarche volontaire des experts pour l'obtenir, le large spectre de compétences ainsi vérifiées et attestées... font de ce dispositif une réponse efficace à ces attentes majeures.

Christian Andreu
Expert-construction ...
Paris

François Reix
Expert-construction ...
Paris

www.certivea.fr

A propos de la certification CSTB Compétence®

Créée en 2007, à l'initiative de la Compagnie Française des Experts Construction (CFEC), du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et de CertiVéA, la certification CSTB COMPÉTENCE® est porteuse de l'assurance vérifiée de garanties majeures pour leurs clients, assureurs ou assurés : maîtrise de l'ensemble des domaines abordés lors d'une expertise, connaissances techniques, objectivité, pertinence...

Elle réunit aujourd'hui 158 experts, titulaires du droit d'usage de la marque.

A propos de CertiVéA

Créé en 2006 par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) dont il est une filiale, CertiVéA accompagne, par la certification, les démarches d'amélioration de la performance des acteurs de la construction.

Entité neutre et indépendante, CertiVéA met ainsi à la disposition des maîtres d'œuvre et d'ouvrages, publics et privés, dans le résidentiel et dans le tertiaire, dans le neuf et dans la rénovation lourde, un pôle d'expertise et de services spécifiquement dédiés à la qualité des compétences des acteurs (managériale, relation clients...) ou à la qualité des bâtiments (environnementale, énergétique...).

CertiVéA gère aujourd'hui 7 certifications : MPRO Architecte, Qualiprom, Qualimo, Qualirésidences, NF Etudes Thermiques®, NF Bâtiments Tertiaires Démarche HQE®, le label Haute Performance Energétique pour les bâtiments tertiaires et CSTB Compétences®.

Contact Presse :
Le Bonheur est dans la Com' – Ingrid Launay
Tél : 01 43 83 53 32 / Email : launay@bcomrp.com

